

MASTER | MODALITÉS DU CONCOURS

Depuis 2020, le concours d'entrée de l'ENSP s'effectue dans son intégralité de manière dématérialisée, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidat·e·s.

Peuvent s'inscrire au concours d'entrée les candidat·e·s :

→ pouvant attester de deux années d'études supérieures validées par un titre ou un diplôme (ou équivalence reconnue)

Ou

→ ayant un certificat d'études d'arts plastiques, sanctionnant deux années d'étude en école supérieure d'art

Les candidat·e·s ne satisfaisant pas à l'une de ces deux conditions doivent soumettre leur dossier d'inscription, accompagné d'une demande écrite développant les arguments de leur candidature, justifiant la motivation et la prise en compte de leurs expériences artistiques. Ce dossier sera examiné par une commission spéciale.

Les étudiant·e·s n'ayant pas encore justifié de deux années accomplies dans un établissement d'enseignement supérieur au moment du concours sont admis à concourir, mais devront apporter cette justification au moment de leur inscription sous peine de perdre le bénéfice du concours.

L'enseignement est dispensé en français. Il est donc indispensable que les candidat·e·s non francophones disposent d'une bonne maîtrise de la langue, à l'oral comme à l'écrit. Un niveau B2 en français est conseillé pour suivre les enseignements.

La limite d'âge pour se présenter est fixée à moins de 30 ans au 1er janvier de l'année en cours et les candidat·e·s ne peuvent se présenter au concours d'entrée que deux fois (sont comptabilisés les passages des épreuves écrites et orales).

En 2021, afin de favoriser l'égalité des chances et d'accès à l'ENSP, le concours se déroulera en deux étapes principales dont la première sera strictement anonyme.

→ La présélection sur dossier artistique

Tous les éléments du dossier seront étudiés de manière anonyme par le jury interne.

→ Les épreuves

L'épreuve écrite se déroulera dans les conditions d'anonymat.

L'entretien oral permettra une évaluation personnalisée de l'esprit critique et des connaissances du candidat et de la candidate.

Étapes

1| Le dépôt en ligne d'une inscription administrative : dossier et pièces à joindre

- une copie de la carte nationale d'identité du candidat ou de la candidate
- un certificat de scolarité de l'année en cours (pour les étudiant·e·s en cours de cursus)
- une copie de diplôme ou relevé de notes du Bac et des 2 années dans l'enseignement supérieur
- un Curriculum Vitae (CV)
- pour les étudiant·e·s boursier·ère·s, la copie de la notification de bourse de l'année en cours

Pour les candidat·e·s en situation de handicap, merci de contacter Benoit Martinez, référent handicap de l'ENSP : b.martinez@ensp-arles.fr

2| La validation de l'inscription par l'administration

3| L'envoi (par voie électronique) d'un dossier artistique comprenant :

- une lettre de motivation dans un document de 2 pages maximum,
- un portfolio – ensemble d'images réalisées par le candidat ou la candidate et lui paraissant particulièrement représentatif de sa démarche artistique, les extraits vidéos et/ou sonores ne devront pas dépasser 8 minutes, et sont à transmettre via un accès au fichier par lien (vimeo/soundcloud) disponible dans le portfolio.

Au sein des fichiers du dossier artistique, aucune mention de nom/prénom du candidat ou de la candidate ne doit être précisée.

Seul le numéro de candidat·e adressé précédemment via la plateforme peut être inscrit sur les documents.

L'ensemble des documents (lettre de motivation et portfolio) seront réunis dans un fichier pdf unique de moins de 20 Mo, intitulé numerocandidat_concoursENSP.

Les candidat·e·s dont le dossier aura été retenu par le jury seront convoqué·e·s pour passer l'épreuve écrite le 20 avril 2021, puis pour les épreuves orales des 10, 11 et 12 mai 2021.

4| Épreuves écrite et orale à Arles

→ L'épreuve écrite (durée trois heures)

Cette épreuve (analyse d'image, commentaire de texte ou sujet d'actualité) permet d'apprécier les connaissances des candidat·e·s en matière d'histoire de l'art, de la photographie, leur niveau de culture générale et plus précisément leur esprit critique.

→ L'épreuve orale

Celle-ci consiste en un entretien de trente minutes avec un jury représentatif de l'équipe pédagogique accompagnée d'un étudiant ou d'une étudiante de l'École nationale supérieure de la photographie et de sa direction.

Il est demandé aux candidat·e·s de présenter au jury, lors de l'oral, des travaux artistiques complémentaires au dossier artistique : carnets de recherche, photographies, extraits vidéo, autres pratiques et expérimentations artistiques, etc.

Un jury paritaire, composé d'enseignant·e·s, de professionnel·le·s et d'étudiant·e·s de

l'ENSP, évalue sur critères objectifs le profil, les motivations et le projet du candidat ou de la candidate sur la base de son dossier artistique et de son épreuve écrite.

Tarifs pour l'année 2021

Seul·e·s les candidat·e·s ayant réglé les frais d'inscription au concours d'entrée pourront passer les épreuves écrite et orale.

→ frais d'inscription au concours d'entrée : 37€

→ les candidat·e·s boursier·ière·s sont exonéré·e·s des frais d'inscriptions

Admission définitive

Les résultats définitifs du concours sont communiqués sur le site de l'ENSP.

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Après avoir passé avec succès les épreuves du concours, l'étudiant ou l'étudiante n'est formellement inscrit·e dans l'école qu'après avoir réglé le montant annuel des frais d'inscription de la première année (frais fixés par un arrêté du Ministère de la Culture, à titre indicatif : 438 euros pour l'année 2020/2021).

